

Vu l'évolution des prix du marché,

Vu le résultat favorable de l'étude d'opportunité d'installer une chaudière à granulés de bois,

Le Comité Syndical :

-adopte le plan de financement prévisionnel réactualisé suivant :

DEPENSES :

Acquisition terrain :	65 000	
Travaux VRD terrassements et plateforme :	500 000 H.T.	
Construction bâtiment et honoraires :	1 500 000 H.T.	
Investissement mobilier et matériels :	62 000 H.T.	
	<hr/>	
TOTAL :	2 127 000 €	soit 2 539 400€ TTC

RECETTES :

Subvention ETAT DSIL obtenue (40% sur 1 778 800) :	710 000	
Subvention ETAT DETR obtenue (9.42% sur 1 778 800) :	167 443	
Subvention ADEME obtenue :	250 000	
Subvention Région Occitanie Obtenue :	150 000	
Subvention Conseil Départemental sollicitée :	150 000	
Subvention ADEME chaufferie bois sollicitée :	33 600	
Subvention Région Occitanie chaufferie bois sollicitée :	58 859	
Emprunt :	500 000	
Autofinancement :	107 098	
	<hr/>	
TOTAL :		2 127 000 €

- décide de solliciter les aides financières prévues dans le cadre des économies d'énergies,

- autorise le Président à contracter le prêt bancaire correspondant

- autorise le Président à signer les marchés à venir

- donne tout pouvoir au Président pour signer toute pièce nécessaire à la réalisation du projet.

Fin de la réunion.

Le Président,

Jean Noël BRUGERON